



QUÉBÉCOIS

BLOC  
2021

Questionnaire de l'Association canadienne de la santé mentale.

**Recommandation 1 : Que le gouvernement investisse directement 57 millions de dollars dans les services et les programmes communautaires de base en santé mentale, afin de garantir à tous les Canadiens et Canadiennes un accès aux soins dont ils ont besoin, là où ils vivent.**

*Le Bloc Québécois croit que les provinces sont les mieux placées pour prendre les bonnes décisions relativement à l'administration et de prestation des soins santé, y compris en matière de santé mentale. C'est pour cette raisons que nous faisons de l'augmentation des transferts en santé notre principal cheval de bataille et cela depuis plusieurs années. Ce faisant, nous croyons qu'en augmentant la contribution fédérale à hauteur de 35% des coûts des soins de santé l'on permettrait de dégager une plus grande marge de manœuvre pour qu'elles améliorent l'offre de service et de soutien, notamment en santé mentale. Ainsi, ce ne sont pas 57 millions que nous demandons, mais bien 28 milliards de dollars dont au moins 6,5 G\$ de cette somme iraient au Québec dès l'années prochaine. Naturellement, nous demandons que cela se fasse sans conditions. Sans présumer des choix des gouvernements provinciaux, nous sommes d'avis que l'on peut s'attendre à ce qu'on montant important de cette somme soit consacré à la santé mentale puisque. En fin de parcours toutefois, ce sera aux provinces de décider de ce qu'elles feront avec leur denier.*

**Recommandation 2 : Que le gouvernement accroisse les investissements dans les logements avec services de soutien pour les personnes qui vivent avec une maladie mentale ou un problème de consommation, afin que celles-ci aient un endroit sûr où vivre pendant qu'elles se rétablissent.**

*Le gouvernement du Québec n'a jamais adhéré à la Stratégie canadienne du logement. En 2020, après trois longues années de négociations, le Québec a signé une entente avec Ottawa, ci-après l'Entente Canada-Québec sur le logement, laquelle prévoit l'allocation de fonds pour le logement jusqu'en 2028. En conséquence, il est plutôt du ressort du gouvernement du Québec de prendre une décision vis-à-vis de cette revendication. Mentionnons toutefois que selon le Directeur parlementaire du budget, la stratégie du gouvernement libéral en matière de logement n'est pas une panacée, mais au mieux un maintien de la trajectoire d'investissements permettant de maintenir l'offre de logement vis-à-vis des besoins de l'année 2017 et non pas une amélioration objective de la situation vis-à-vis de cette année de référence. Ainsi, pour corriger la situation, des investissements bien plus ambitieux seraient en fait nécessaires.*

**Recommandation 3 : Que le gouvernement augmente les investissements dans les soins de santé mentale dirigés par des personnes autochtones, afin de favoriser la réconciliation et de mieux soutenir les communautés autochtones.**

*Le Bloc Québécois est d'avis qu'en matière de santé mentale des peuples autochtones, il est essentiel d'adopter une approche holistique. En effet, l'approche occidentale a montré ses limites auprès des communautés autochtones puisque cette dernière privilégie l'intervention individuelle sans égard aux*



QUÉBÉCOIS

BLOC  
2021

*ancrages collectifs des traumatismes intergénérationnels issus du colonialisme. Il est en outre nécessaire de faire tomber les barrières que les expériences vécues ou perçues de racisme ont érigées chez les individus issus des communautés autochtones dans le cadre de leur interaction avec le système de santé en s'attaquant au racisme systémique et en offrant des services culturellement adaptés. En revanche, il s'agit là en grande partie d'une prérogative du gouvernement du Québec et des provinces puisque ce sont eux qui offrent une grande part des services sociaux destinées aux Premières Nations. Dans son rapport, la Commission Viens a fourni plusieurs pistes de solutions, notamment d'élaborer des programmes guidés par le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations et nous faisons confiance au gouvernement québécois pour en tenir compte dans son prochain Plan d'action en santé mentale 2020-2025 qui est en cours d'élaboration. Évidemment, lorsqu'il s'agit des soins et du soutien en santé mentale fournis directement aux citoyens autochtones via Services aux autochtones Canada, les principes que nous avons énoncés plus haut doivent selon nous s'appliquer. Enfin nous croyons que pour favoriser la réconciliation, il est essentiel d'augmenter les investissements en santé mentale, notamment, mais pas seulement, par le biais des transferts en santé et pas des mesures qui permettraient aux communautés autochtones d'exercer leur autodétermination en matière de services sociaux.*